



YACHT CLUB CLASSIQUE



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE
LARMOR PLAGE

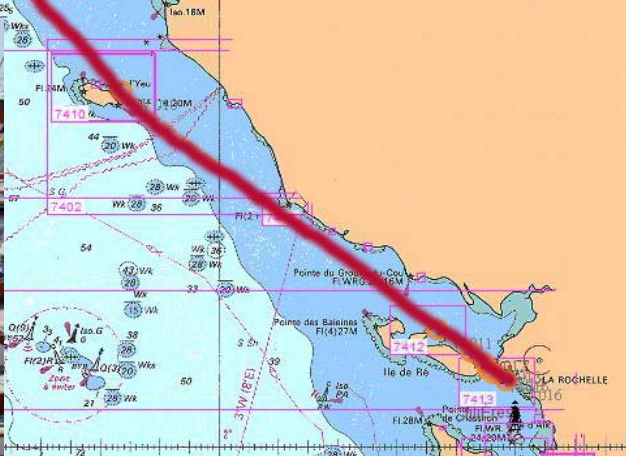
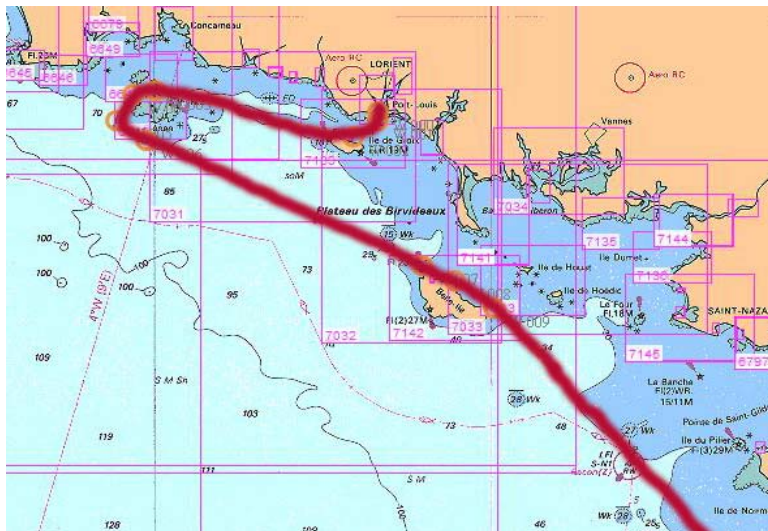
Coupe des Deux Phares 2009
Coupe du Patrimoine Maritime



Avis de course-croisière de
Yachts Classiques

Le Yacht Club Classique
La Société Nautique de Larmor-Plage
La société Bouvet-Ladubay
et le Musée Maritime de la Rochelle
sont heureux de vous inviter

Programme prévisionnel



Mercredi 12 au Vendredi 14 août

La Coupe des Deux Phares, 200 milles nautiques de Lorient à La Rochelle, en virant devant Port Tudy à Groix, en traversant les Glénans et en laissant Belle-Ile à bâbord

Samedi 15 août

Coupe Bouvet-Ladubay du Patrimoine Maritime

Dans les vieux ports et sur les quais de La Rochelle

Remise des prix et dîner des équipages de la

Coupe des Deux Phares 2009

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

Les règles de course à la voile I.S.A.F. 2009 - 2012 appelées "R.C.V." dans ces instructions.

Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,

Les prescriptions du Challenge Classique Atlantique pour l'organisation des régates classiques

Les règles d'équipement pour les voiliers,

Les règles de la Jauge Classique 2009.

2. PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie A de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile

3. ADMISSIBILITE ET DROITS D'INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux classiques répondants aux critères des classes 1, 2, 3 et 4

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site web du YCC au plus tard le 30 juin 2009

3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge classique du bateau, réalisable en ligne sur le site web du YCC.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

3.5 Inscription : 50 euros par bateau

4. PROGRAMME PROVISOIRES

L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course du premier jour est fixé à : 09 heures le mercredi 12 août 2009

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions

6. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de Lorient : le 12 août 2009 Pleine mer à 07h55 Basse mer à 14h28

Coefficient : 70/66

7. TYPE DE PARCOURS

Le parcours côtier sera défini par les annexes aux instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 des RCV doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le délai de dépôt des protestations.

8.1 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV

Toute infraction concernant les règles de sécurité ou l'utilisation du moteur pour la propulsion durant la course entraînera la disqualification pure et simple.

Les autres infractions aux règles seront sanctionnées en temps à ajouter au temps réel de course, de 15 minutes à 50% du temps de course, après instruction suivant l'appréciation du Comité de Réclamation (modification de la règle 44 des RCV).

9. CLASSEMENT

Un classement unique type one ton, toutes classes confondues pour les classes 1 à 3, classement séparé pour la classe 4, sera établi pour la Coupe des Deux Phares ; les temps de chaque course seront compensés en fonction du rating de chaque bateau selon la Jauge Classique, édition 2009.

10. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

10.1 Description des classes

Classe 1 (flamme 1) :

Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).

Classe 2 (flamme 2) :

Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).

Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.

Classe 3 (flamme 3) :

Yachts construits avant le 31-12-1968 (ou, pour des séries de bateaux, yachts dont le prototype a été réalisé avant le 31-12-1968), conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge 1957 du Royal Ocean Racing Club ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

Nota : la Classe 3 est clairement incluse dans les deux premières. Dans l'esprit des organisateurs, elle est plus spécifiquement orientée vers les yachts qui ont été conçus dans l'optique précis du règlement de la jauge 1957 du Royal Ocean Racing Club. Ainsi, les bateaux doivent se montrer les plus proches possible de leur état de jauge d'origine.

Classe 4 (flamme 4) :

Yachts construits avant le 31-12-1975, conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge IOR ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

Nota : la Classe 4 est réservée à titre expérimental. Elle fait l'objet d'un départ décalé et d'un classement séparé des trois autres classes. Dans l'esprit des organisateurs, elle est spécifiquement orientée vers les yachts qui ont été conçus dans l'optique précis des premiers règlements de la jauge IOR, afin d'étudier la possibilité d'étendre le champ d'action de la jauge. Ainsi, les bateaux doivent se montrer les plus proches possible de leur état de jauge d'origine.

En cas de présence de bateaux de la classe 4, le comité de course leur demande expressément par VHF de se tenir hors de la zone de départ collectif des classes 1 à 3, et au moins à 0,2 mille en arrière de la ligne

10.2 TROPHEE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :

Un classement sera effectué pour le trophée Jean-Claude LANGLOIS .

Ce trophée attribut des points aux trois premiers bateaux prenant le départ de chaque course :

1er bateau à passer la ligne de départ : 7 points

2ème bateau à passer la ligne de départ : 4 points

3ème bateau à passer la ligne de départ : 1 points

Ce trophée s'applique à toutes les régates du CCA, le bateau totalisant le plus de points se verra remettre le trophée Jean-Claude LANGLOIS, en cas d'égalité les RCV seront appliquées.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

Fait à La Rochelle le : 5 mai 2008

Autorité organisatrice : YACHT CLUB CLASSIQUE
Corps arbitral :
Commissaire général : Bernard BALLANGER
Président du comité de course : Roland DESFORGES
Présidente du comité de réclamation : Mme Claude HARLE
Président du comité de jauge : François FREY



contacts :

Bernard Ballanger

Secrétaire Général, YCC

secretairegeneral@yachtclubclassique.com

www.yachtclubclassique.com

06 80 75 49 19

François Frey

Président, YCC

president@yachtclubclassique.com

www.yachtclubclassique.com

06 10 49 14 50

En partenariat amical avec :

Bouvet Ladubay
SAUMUR BRUT

